

AVIS DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

Une demande de certificat d'autorisation de démolition du bâtiment mentionné cidessous a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

- 8075, rue Hochelaga

Conformément au Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA02-27006), toute personne qui désire s'opposer à l'octroi du certificat demandé doit faire connaître par écrit, son opposition motivée au secrétaire d'arrondissement.

Cette opposition doit parvenir à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, Montréal, H1N 1E1, au plus tard le **15 juillet 2019 à 16 h 30.**

Le comité consultatif d'urbanisme tiendra une séance publique à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, pour étude et décision le mardi 16 juillet 2019 à 8 h 30.

FAIT À MONTRÉAL, CE 4^E JOUR DE JUILLET 2019

Le secrétaire d'arrondissement,

Magella Rioux